

## Modèle de règlement intérieur

Preambule
Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association, dont le siège est
à, et dont l'objet est
Le présent règlement intérieur est transmis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhéren
Titre I - Membres
Article 1er Composition
L'associationest composée des membres suivants :
Membres d'honneur;
Membres adhérents
Etc
Article 2 Cotisation
Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.
Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle deeuros.
Le montant de la cotisation est fixé annuellement par [par exemple: le conseil d'administration ou
l'assemblée générale] selon la procédure suivante :
Le versement de la cotisation annuelle doit être établi par chèque à l'ordre de l'association et effectué avant le
Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Un remboursement de cotisation en cours d'année ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.
Article 3 Admission de nouveaux membres
L'association a vocation à accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront respecter la
procédure d'admission suivante :
bureau, vote du conseil à la majorité simple, etc.].
Article 4 Exclusion
Conformément à la procédure définie par l'article de l'association, seuls les cas de [par
exemple : non-participation à l'association pendant un délai de 3 ans, refus du paiement de la cotisation annuelle,
etc.] peuvent induire une procédure d'exclusion.
Celle-ci doit être prononcée par, après avoir entendu le membre contre lequel la procédure
d'exclusion est engagée, à une majorité de [articledes statuts].
Si l'exclusion est proponcée une possibilité d'appel est autorisée par l'article des statuts

## Article 5 Démission - Décès - Disparition

En cas de décès, la qualité de membre disparaît avec la personne.

Titre II Fonctionnement de l'association
Autista 6 La gangail d'administration
Article 6 Le conseil d'administration  Conformément à l'article des statuts de l'association, le conseil d'administration a pour objet de
Il est composé de
Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes :
Article 7 Le bureau
Conformément à l'article des statuts de l'association, le bureau a pour objet de
Il est composé de
Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes :
Article 8 Assemblée générale ordinaire
Conformément à l'article des statuts de l'association, l'assemblée générale ordinaire se réunit fois
par an sur convocation du
Seuls les membres sont autorisés à participer.
Ils sont convoqués suivant la procédure suivante :
Le vote s'effectue par bulletin secret déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance.
[indiquer les modalités du déroulement de l'assemblée].
Article 9 Assemblée générale extraordinaire
Conformément à l'article des statuts de l'association, une assemblée générale extraordinaire peut se
réunir en cas de [par exemple : modification essentielle des statuts, situation financière difficile, etc].
Tous les membres de l'association sont convoqués selon la procédure suivante :
Le vote se déroule selon les modalités suivantes :
Les votes par procuration ou par correspondance sont interdits.
Titre III Dispositions diverses
Article 10 Modification du règlement intérieur
Le règlement intérieur est établi parconformément à l'articledes statuts de l'association
Il peut être modifié parsur proposition deselon la procédure suivante :
Le nouveau règlement intérieur est adressé à tous les membres de l'association par lettre recommandée
ou porté à leur connaissance par affichage sous un délai de suivant la date de la modification.

	Modèle règlement	
•	intérieur	
· •	Page 3	

Article 11			
	[ad	libitum	1

A ....., le.....

N.B. : le règlement intérieur ci-dessus est proposé à titre d'exemple. Le rôle du règlement intérieur est de préciser les statuts, et en aucun cas de s'y substituer : il est totalement subordonné à ces derniers. Son intérêt est d'introduire une souplesse de gestion que ne permettent pas les statuts, dont les modifications nécessitent une démarche relativement lourde, à l'inverse du règlement intérieur aisément modifiable.